



Besoin d'une aide juridique ? Profitez de la permanence gratuite d'un avocat

AKTUALITÄT

VERFAHREN

Donnerstag, 27. mai 2021

Besoin d'une aide juridique ? Profitez de la permanence gratuite d'un avocat

La Mairie vous propose de bénéficier d'une permanence téléphonique tenue par un avocat. Pour en bénéficier, [prenez rendez-vous en ligne](#).



Vous avez besoin de conseils ou de l'avis d'un avocat ? Grâce à la Ville, vous pouvez dialoguer avec un professionnel. Entièrement gratuites, les consultations se déroulent les 1er et 3e mardis de chaque mois par téléphone. Dites d'orientation, elles sont destinées à renseigner sommairement sur l'étendue d'un droit, la marche à suivre pour en assurer la sauvegarde, et déterminer sur l'assistance d'un avocat est souhaitable.

Vous pouvez prendre [rendez-vous en ligne](#).